



Montricher, le 10 juillet 2012

Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE MONTRICHER  
du 14 juin 2011**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'à Mme Huguette David, boursière, présente pour les comptes ainsi que la rémunération. Il la remercie pour toutes les années de collaboration avec les différentes commissions, ainsi qu'avec le conseil communal et lui remet un bouquet de fleurs.

**1. Appel**

32 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Vera Michalski et Nicole Lambercy et M. Alain Morel étant excusés.

La Municipalité est au complet.

**2. Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2012 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.**

**3. Comptes communaux 2011 - rapport de la commission de gestion**

M. Michel Desmeules remercie encore Mme David, boursière communale, pour ses 32<sup>èmes</sup> comptes communaux! Concernant le rapport de la Fiduciaire OFISA, il est souligné que les comptes sont tenus parfaitement. Il en ressort un léger bénéfice, car il faut mettre de l'argent de côté pour la facture sociale et la péréquation. Tous les comptes de chantiers ont été amortis et sont à zéro. Par ailleurs, les comptes pompiers sont enfin arrivés. Cela représente un montant de Fr. 4.- par habitant pour 2010 et Fr. 5.- par habitant pour 2011, soit un montant total de Fr. 7'479.- pour la commune de Montricher. Les comptes sont désormais à jour.

M. Caroly Schopfer, rapporteur de la commission de gestion lit son rapport. La commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter les comptes 2011 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 27'169.41, ainsi que le rapport de la commission de gestion, et d'en donner décharge à la Municipalité.

M. le Président passe les comptes en revue page par page.

320.3189 "Travaux effectués par des tiers" (débardage et divers) :

M. Caroly Schopfer demande une explication concernant le dépassement de Fr.52'000.- sur ce poste?

M. Pierre-Yves Morel répond à la demande de la Commission de Gestion sur ce point.

- Fr. 29'000.- de chablis, suite à des chutes d'arbres dues au mauvais temps.
- Fr. 15'000.- de soins culturaux sont effectués par des tiers,
- Fr. 43'000.- de divers (protections de la chênaie, traitements de lisière de forêt par exemple), ces montants sont en grande partie subventionnés, et utilisés au fur et à mesure des besoins.
- Fr. 66'000.- de coupes de bois (= 5662 sylves sur les 6000 annuels autorisés.

3508.423 "Location" - Stand de Tir :

M. Blaise Buffet revient également sur le point relevé par la commission. 2800 cartouches ont été tirées en 2011, et il y a pour Fr. 300.- de location du stand.

67.3524 : "Destruction déchets carnés, abattoir" :

M. Olivier Bédary demande pourquoi le montant est identique à celui de 2010, alors que la Commune de prend plus en charge le paiement de l'élimination des déchets carnés?

Mme Sylvette Lambercy répond que le nouveau système est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Le changement sera visible sur les prochains comptes.

450.3188 "Enlèvement et élimination des déchets" :

M. Cédric Beaud relève également un point soulevé par la commission concernant un meilleur tri des déchets à la déchetterie qui permettrait de faire des économies. Il demande ce qu'il en est?

M. Maurice Agassis va étudier le cas et essayer de trouver des moyens de mieux trier certains déchets à l'avenir.

M. le Président clôt la discussion.

Résultat du vote : bulletins délivrés: 32; bulletins rentrés: 32; bulletin nul: 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 32

Les comptes 2011, ainsi que le rapport de la commission de gestion sont acceptés par 32 OUI.

#### **4. Préavis municipal no 03/12 concernant la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges**

M. Pierre-Yves Morel explique que jusqu'à ce jour Montricher faisait partie de l'ORPC vaudoise du district de Cossonay. Suite à la réorganisation des districts, et à la nouvelle loi sur la Protection Civile qui demande que les Communes soient rattachées à leur district dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, nous devons faire partie de l'ORPC du district de Morges. Cela engendrera une petite augmentation de coût de 89 centimes par habitant (actuellement Fr. 15.85, puis Fr. 16.74 par habitants).

M. Eric Lambercy, rapporteur de la commission, lit son rapport. La commission à l'unanimité propose au Conseil d'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation régionale de la Protection Civile de Morges (ORPC); d'accepter la convention de la nouvelle ORPC; de prononcer la dissolution de l'Organisation régionale de la Protection Civile de Cossonay.

Résultat du vote : le préavis no 03/12 est accepté à l'unanimité par un vote à mainlevée.

## **5. Nominations légales (Président, vice-président, scrutateurs / suppléants)**

Selon le règlement communal, les nominations du Président et du vice-président doivent se faire par un vote à bulletins secrets.

M. le Président Jean-François Burnier accepte un nouveau mandat. Personne d'autre n'est candidat. M. Jean-François est élu avec 31 voix.

M. Pierre-André Blanchard accepte également de renouveler son mandat. Il est élu avec 31 voix.

Pour 2012-2013, les scrutateurs seront MM. John Desmeules et Sylvain Freymond et les suppléants, MM. Julien Buffet et Olivier Chenuz. Le changement sera effectif le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## **6. Communications de la Municipalité**

**Mme Sylvette Lambercy** : les travaux pour les locaux PPLS dans l'ancien bâtiment de la poste vont débuter fin juin - début juillet. Ils seront prêts pour la rentrée d'octobre 2012.

Pour l'agrandissement de la bibliothèque, les travaux d'aménagement sont terminés. Une inauguration sera faite pendant les heures d'ouverture, la dernière semaine d'août et la première de septembre.

A Pampigny, la nouvelle garderie "Le Chaperon Rouge" sera inaugurée le 23 juin. Une autre garderie de 22 places se met en place à La Sarraz. Elle devrait ouvrir en été 2013 et se situera au rez de chaussée d'un bâtiment Minergie, qui comprendra également des appartements protégés pour les personnes âgées.

**M. Pierre-Yves Morel** : la citerne du Pré Anselme est finie. Au Mont-Tendre, la piste en direction du signal est déjà façonnée. Celle en haut de Rizel avance également bien.

**M. Didier Amez-Droz** : les comptes de l'ASSISEVV ont été acceptés à l'unanimité le 3 mai dernier par le Conseil interscolaire. Un préavis pour un crédit d'études de Fr. 300'000.- pour les futures constructions à La Sarraz, était également à l'ordre du jour, et également accepté. Le cahier des charges de ces constructions a été établi, et le projet est mis au concours d'architecte. M. Amez-Droz sera le Président du Jury non professionnel.

**M. Maurice Agassis** : le mur de la Route Neuve a été entièrement assaini. La pose des tapis bitumineux va débiter prochainement.

L'étude pour la protection / déplacement des personnes entre la gare et le village se poursuit.

Un ou des préavis viendront cet automne pour régler l'élimination des déchets, ainsi que les taxes y relatives.

**M. Michel Desmeules** félicite le Président et le vice-président pour leur réélection, ainsi que les scrutateurs et les suppléants. Il remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes et du préavis de la protection civile.

Concernant le poste de boursier/ère, 14 candidatures ont été reçues et 4 personnes ont été auditionnées. C'est Mme Séverine Dehais, boursière à Mollens, qui entrera en fonction dès le 6 août 2012, à 40% - 50 %. Mme David restera jusqu'au 30 août.

La mise à l'enquête de la fromagerie a fait l'objet d'une opposition. Ils doivent rencontrer prochainement les architectes, ainsi que le président de la société de laiterie, M. Jean-Pierre Magnin à ce sujet.

Les opposants à la Gravière, seront présents dans la salle du Conseil le 23 juin. C'est le Canton qui gère les oppositions.

L'assemblée de l'Union des Communes Vaudoises a eu lieu à Cully le 7 juin dernier. M. Maurice Agassis est le Président du Comité d'Organisation de la prochaine fête de l'UCV qui aura lieu à Montricher le 8 juin 2013.

Le panorama sera installé sur la terrasse du Mont-Tendre le 29 juin.

Les nouveaux habitants, ainsi que les jeunes qui ont eu 18 ans, ont été reçus par la Commune le 1<sup>er</sup> juin 2012. 95 personnes étaient présentes, dont 18 jeunes nés entre 1991 et 1994, et 16 enfants. Cela permet de créer des liens entre la population et la Municipalité, ainsi qu'avec le vice-président du Conseil, M. Pierre-André Blanchard et le Président de l'Union des Sociétés Locales, M. Blaise Buffet.

Mme Gilberte Allamand a fêté ses 90 ans le 14 février dernier. Elle a reçu une radio comme cadeau.

## **7. Propositions individuelles et divers**

M. Marc Vermot demande s'il serait possible de créer un lieu de compostage ailleurs qu'à la déchetterie, ou à l'extérieur de la déchetterie?

M. Didier Amez-Droz répond que le problème du compostage libre c'est que les gens pourraient y déposer d'autres déchets. Il préférerait rediscuter les horaires d'ouverture de la déchetterie.

M. Marc Vermot aimerait que la Municipalité planche également sur la possibilité de construire la salle de gym, avec un collège, afin de désengorger le centre du village et libérer des places de parc.

M. Michel Desmeules explique que la Municipalité avait déjà réfléchi à cette question. Mais cela implique beaucoup de choses, notamment la nouvelle affectation du bâtiment actuel.

La Municipalité prend note de ces deux propositions.

M. Sylvain Freymond demande s'il est mentionné quelque chose dans le règlement de police communal au sujet du bruit des cloches des vaches? Il a reçu des plaintes.

M. Michel Desmeules dit que rien n'est précisé et que le règlement doit être refait prochainement. Les plaintes doivent être transmises à la Municipalité qui répondra que les cloches font partie de la vie du village.

M. Eric Lambercy demande si M. Trenkwald a une autorisation spéciale pour mettre son gazon en forêt?

M. Pierre-Yves Morel répond que non et il va s'en occuper.

M. Olivier Bédard se renseigne sur les poubelles pour les chiens, ainsi que les sachets pour les crottes?

M. Maurice Agassis explique que chaque propriétaire de chien peut se procurer des sachets à la commune ou au magasin. De plus, 8 nouvelles poubelles vont être rajoutées dans le village. Et les sachets peuvent être déposés dans n'importe quelle poubelle.

M. le Président Jean-François Burnier propose au Conseil d'aller manger une fondue au Mont-Tendre le vendredi 6 juillet. Départ à 19h. à la place des Ages, pour regrouper les voitures. Possibilité de monter à pieds pour les sportifs, rendez-vous à 17h30.

Prochaine séance du Conseil Communal : **jeudi 27 septembre 2012 à 20h15.**

Chaque conseillère et conseiller est rémunéré pour le travail accompli du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 13 juin 2012.

L'assemblée est close à 21h30.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire



Sandrine Haenni